



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le **20 JUIN 2015**

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-1033-15

Nos réf : *2015/924*

Affaire suivie par : Bertrand TALDIR et Fanny CONNOIS

bertrand.taldir@developpement-durable.gouv.fr

fanny.connois@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01.71.28.45.30 / 01.71.28.45.22

**Information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale
sur le projet de curage de 3 bassins du SIARE situés à Andilly et Saint-Gratien (95)
dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la loi**

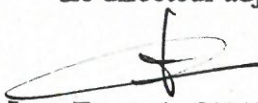
L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 11 mai 2015 pour avis sur le dossier, présenté par le syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE), pour le projet de **curage de 3 bassins** situés à Andilly et Saint-Gratien, dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

Pi
Le directeur adjoint


Jean-François CHAUXEAU
Alain VALLET



Certificat FR015650-1
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr